En 2023, la taxe d'apprentissage évolue, votre soutien reste le même

Le calendrier 2023

Avril



Déclarez le solde de la taxe d'apprentissage via la DSN d'avril (prélèvement par l'URSSAF)



Connectez-vous à la plateforme soltea.gouv.fr afin de choisir les structures et/ou formations CY que vous souhaitez soutenir

Soutenir nos formations, c'est investir dans les compétences de nos étudiants, vos futurs collaborateurs.

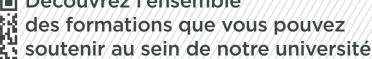
Dès le mois de mai, connectez-vous sur soltea.gouv.fr et soutenez les formations de CY Tech:

• SIRET: 130 025 976 00015

• UAI: 0952261S



出面 Découvrez l'ensemble



Une question?

- Rendez-vous sur www.cyu.fr/taxe-apprentissage
- Écrivez-nous à taxe-apprentissage@ml.u-cergy.fr





